



2024 RAPPORT D'ACTIVITÉS

971



Guadeloupe

c|

a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



03

LE MOT DU PRESIDENT

04

2024 EN QUELQUES CHIFFRES

05

L'ASSOCIATION

05/ Conseil d'administration
07/ Équipe permanente
09/ Finances

11

LES MISSIONS

12/ Conseil aux particuliers
14/ Accompagnement des collectivités
17/ Sensibilisation du jeune public
20/ Information et formation des professionnels

22

LES PERSPECTIVES

22/ Réception du public
22/ Sécurisation des recettes
22/ Plan de formation
23/ Déploiement des missions
23/ Préconisations des audits



Fred GOUBIN

Président du CAUE de
la Guadeloupe



L'année 2024 marque un tournant pour le CAUE de la Guadeloupe. En effet, celle-ci fut riche en évolutions pour une meilleure structuration de notre organisme.

Bon nombre de sujets d'ordre organisationnel ont été approuvés, avec comme points notables :

- La mise en place d'un nouvel organigramme pour coordonner au mieux l'équipe interne et ainsi mener à bien les différentes missions ;
- L'adoption d'un règlement intérieur, véritable nécessité pour notre structure et permettant d'officialiser le Bureau, organe en charge de régler les affaires courantes selon les statuts ;
- La mise en conformité des contrats de prestations aux règles de la commande publique ;
- La révision du barème des cotisations des communes, qui n'avait pas évolué depuis plus d'une dizaine d'années, afin d'intégrer une part fixe et une part variable liée au nombre d'habitants ;
- L'organisation des élections du Comité Social et Économique (CSE) ainsi que la nomination de référents santé et sécurité s'impliquant dans la démarche de prévention des risques professionnels.

À noter également, l'apurement total de la dette du CAUE à l'égard du Conseil Départemental, problématique en cours depuis 2016. En parallèle, des échanges entre les structures ont permis de poser les bases d'une collaboration saine et pérenne. En effet, les recettes liées à la Taxe d'Aménagement étant fortement en baisse pour diverses raisons (réforme, crise, ZAN...), l'appui de la collectivité départementale a été très appréciable.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres avec les collectivités ont permis de renouer des liens afin de redéfinir les contours de l'accompagnement du CAUE et s'il y a lieu, statuer sur le recouvrement des créances.

Aussi, le déménagement des locaux n'est pas encore effectif mais le sera courant 2025, des travaux d'aménagement étant nécessaire avant une ouverture officielle.

En définitive, il est vrai que les perspectives envisagées pour l'année 2024 ne sont pas totalement atteintes car il a fallu s'adapter à certaines contraintes, en particulier financières. Cependant, nous pouvons constater qu'elles sont en très bonne voie et surtout construites pour la durée.

Ce rapport d'activités vous présentera un panorama des domaines d'intervention du CAUE ainsi que les actions marquantes de l'année 2024 pour la structure.

> 2024 en quelques chiffres

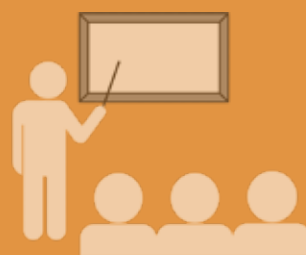


28 collectivités accompagnées



54
manifestations assurées

5300
élèves sensibilisés



1370
ménages conseillés

23
livrables réalisés



22
professionnels formés



L'ASSOCIATION

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence, des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués.

Loi du 3 janvier 1977, article 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du CAUE de la Guadeloupe est composé de représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, membres élus au scrutin secret.

Le Conseil d'Administration du CAUE Guadeloupe au 31 décembre 2024 :

Président

Fred GOUBIN

Représentants des collectivités territoriales

(Désignés par le Conseil Départemental)

Marylène ADHEL, Conseillère Départementale
Henry ANGELIQUE, Conseiller Départemental
Éric LATCHOUMANIN, Conseiller Départemental
Nicole DE LA REBERDIERE-RAMILLON, Conseillère Départementale
Fred GOUBIN, Conseiller Départemental
Jean-Claude MAES, Conseiller Départemental



Représentants de l'État

(Membres de droit)

Jean-Charles CASTEL, Architecte des Bâtiments de France (ABF)
Sylvain VEDEL, Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de la région académique Guadeloupe
Olivier KREMER, Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

Représentants des professions

(Désignés par le Préfet)

Erick HALLEY, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG)
Sylvie ADELAIDE, Association des Urbanistes de la Guadeloupe (AUG)
Jérôme DEBY, Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Philippe MICHAUX, Fédération Régionale du Bâtiment et Travaux Publics (FRBTP)

Personnes qualifiées

(Désignés par le Préfet)

Alex CHALCOU, Architecte DPLG

Olivier BAJARD, Directeur Général de la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG)

Membres élus par l'Assemblée Générale

(Élus au scrutin secret)

Bernard CERCI, Adjoint au Maire de Port-Louis

Nicole ERDAN, Adjointe au Maire de Gourbeyre

Lucien GALVANI, Conseiller Municipal de Sainte-Anne

Jimmy GEOFFROY, Conseiller Municipal de Morne-à-l'Eau

Albert KAMOISE, Adjoint au Maire de Pointe-Noire

Barbara CAMIER, Adjointe au Maire de Saint-François

Représentant du personnel

(Siégeant avec voix consultative)

Lison RIPERY, Assistante logistique et administrative

Représentants du Conseil Régional

(Membres invités)

Betty ARMOUGON, Conseillère Régionale

Ginette SAMSON, Conseillère Régionale



Bureau

Fred GOUBIN, Président

Alex CHALCOU, 1^{er} Vice-Président

Sylvie ADELAIDE, 2^{ème} Vice-Présidente

Lucien GALVANI, Trésorier

Barbara CAMIER, Secrétaire

ÉQUIPE PERMANENTE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe est composé d'une équipe permanente pluridisciplinaire intervenant principalement sur les questions d'architecture, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie, de patrimoine et de paysages.

Au 31 décembre 2024, l'équipe permanente était constituée de :

Direction

Hubert ANNEROSE, Directeur Général
Joël PAUL, Directeur Général Adjoint
Célia HILDEVERT, Directrice de la Fonction Support
Gaëlle DEHER, Directrice Adjointe à la Fonction Support

Pôle technique

Jérémy ADONIS, Chargé de mission
Lucinda ANTOINE, Chargée de mission
Brianna BABEL, Chargée de mission
Axel GRAVA, Animateur du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG)
Florence HATCHY-DORVILLIUS, Animatrice de la Fonction Conseil Architecture-Patrimoine
Jorry JERSIER, Coordonnateur France Rénov'
Marie-Andrée THETIS, Chargée de mission
Ancelise SAINT-MARC, Chargée de mission

Pôle administratif

Lison RIPERY, Assistante logistique et administrative
Gina ZENON, Assistante de direction, Assistante d'administration

Mouvements de personnel en 2024 :

Départ d'une personne :

Sonia JOSEPH, Animatrice de la Fonction
Conseil Environnement

Embauche d'une personne :

Célia HILDEVERT, Directrice de la Fonction Support



Focus Règlement intérieur

Du point de vue du droit des CAUE, l'adoption d'un règlement intérieur :

- est prévue par le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts-types du CAUE : « *Le conseil d'administration [...] établit le règlement intérieur qui peut prévoir un bureau et qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale* » ;
- revêt une utilité dans la mesure où les statuts des CAUE doivent être conformes aux statuts-types approuvés par le décret n°78-172 du 9 février 1978. Ces statuts-types constituent en effet des « lignes directrices » qui s'imposent aux CAUE (Conseil d'État, 16 avril 2010, n°305649). Or, certaines dispositions de ces statuts-types peuvent aujourd'hui apparaître floues, imprécises voire obsolètes. Les statuts du CAUE ne pouvant être modifiés que dans le sens d'une mise en conformité avec les statuts-types (Conseil d'État, avis, section de l'intérieur, 5 février 2019, n°396.440), l'adoption d'un règlement intérieur permet de clarifier certaines règles de fonctionnement et faciliter ainsi la gestion du CAUE.

C'est dans cette optique que **le règlement intérieur du CAUE de la Guadeloupe a été établi par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale le 21 juin 2024.**



Le document se base sur les recommandations de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) via les préconisations d'un cabinet d'avocat ainsi que les exemples des règlements intérieurs des CAUE de Maine-et-Loire (49) et de la Dordogne (24) présentant des similitudes en termes d'organisation avec le CAUE de la Guadeloupe.

Les statuts des CAUE ne pouvant être modifiés, les titres 1 (modalités d'exercice de la mission du CAUE), 2 (membres), 3 (CA) et 5 (AG) reprennent les mêmes mentions que les articles concernés. Afin de compléter et préciser les statuts, les titres 4 (Bureau), 6 (organisation administrative), 7 (organisation financière) et 8 (adoption et modification du règlement intérieur) ont été intégrés au document.

L'adoption du règlement intérieur a permis d'officialiser le Bureau, organe en charge de régler les affaires courantes selon les statuts. Celui-ci s'est réuni pour la première fois officiellement le 15 octobre 2024 avec pour ambition d'enclencher une nouvelle dynamique en vue d'une gestion efficiente du CAUE en matière d'actions et de projets aux services de ces différentes cibles.

FINANCES

Faits marquants 2024

L'année 2024 a été marquée par la **forte baisse du rendement de la taxe d'aménagement**, vraisemblablement liée à la faible dynamique de la construction et au passage à un paiement après travaux. Il est à noter que ce constat n'est pas isolé mais commun à bon nombre de CAUE sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, certains partenaires ont également connu des difficultés entraînant des **retards importants dans la perception des subventions**, malgré la transmission des livrables associés. On notera aussi le **travail de recouvrement des créances des collectivités**, dont les résultats seront perceptibles dès 2025.

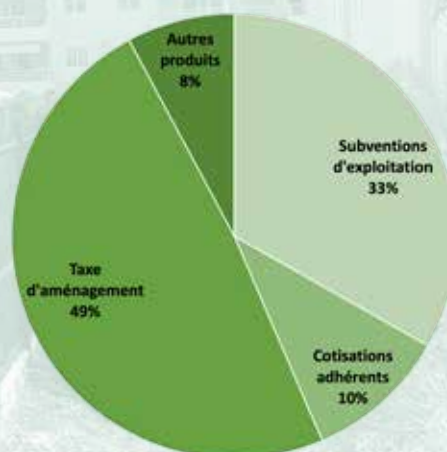
A l'arrêt des comptes au **31 décembre 2024**, la structure présente un déficit de **222.604€**.

Recettes d'exploitations

La principale ressource du CAUE est la taxe d'aménagement (TA), taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE.

Le CAUE de la Guadeloupe bénéficie également de subventions provenant de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de programmes ou autres actions.

Enfin, la structure perçoit les cotisations de ses membres, principalement des collectivités.

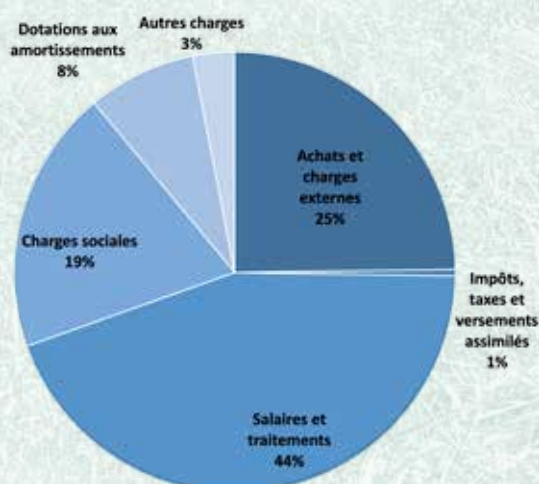


Recettes d'exploitations 2024

Dépenses d'exploitations

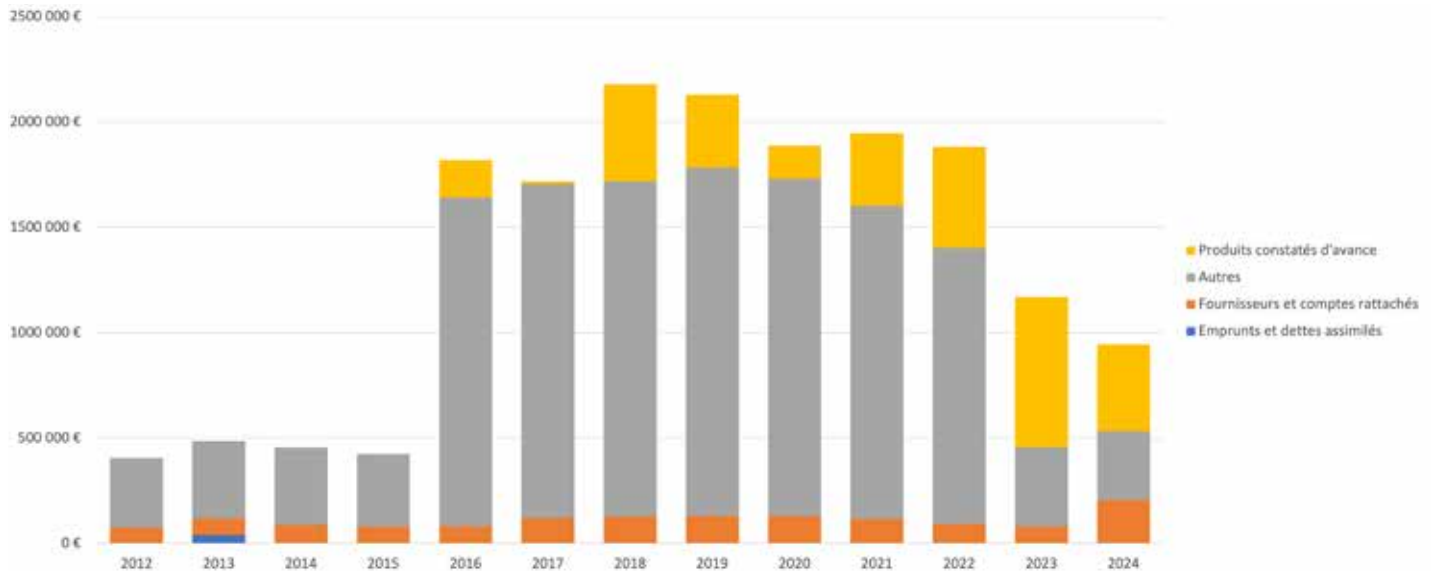
Compte tenu des activités des CAUE et des missions qui en découlent, les principales charges résident dans la masse salariale.

Les autres charges concernent en grande partie les prestations et autres achats divers.



Dépenses d'exploitations 2024

Dettes de la structure



Évolution des dettes

Le Président du Conseil Départemental, dans un courrier adressé au CAUE en 2016, indiquait : « ...il vous a été versé indûment une part de la taxe d'aménagement relative aux espaces naturels sensibles entre 2014 et novembre 2015, d'un montant de 1.187.468,23€. ». Comme on peut le constater sur le schéma, cette situation a eu un impact très important sur les dettes de la structure.

Des engagements non tenus ont conduit à ce que le CAUE soit en 2023, toujours redevable d'une dette à l'égard du Conseil Départemental. Le comptable public précisant que le montant restant à recouvrer qui ressort de ses comptes au 31 décembre 2022 est de 630.882,56€.

Une délibération du Conseil Départemental en date du 19 septembre 2023 décide dans son article 1 : « D'annuler 50% la dette d'un montant de 630.882,56€ que présente le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à l'égard du Département ».

Un nouveau protocole a été signé avec la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 21 novembre 2023, en intégrant les dispositions de la délibération du 19 septembre 2023. L'échéancier prévoit un apurement au 15 février 2024.

En parallèle, la nouvelle direction s'impose une vigilance comptable avec des actions en matière de réduction des dépenses et de recouvrement des créances des collectivités afin de maintenir un niveau d'endettement équivalent à celui d'avant 2016.

> Les MISSIONS

Conseiller, former, informer et sensibiliser constituent les axes des missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement, depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison, est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous. À tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, **le CAUE promeut la qualité**. Il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une **approche pédagogique**.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie. Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Principales cibles



Particuliers : ceux ayant des projets de construction ou de rénovation...



Collectivités : communes, EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional...



Scolaires : écoles, collèges, lycées, université...



Professionnels : architectes, urbanistes, bureaux d'études...

Les missions menées au cours de l'année 2024 font ressortir :

- > Une **activité intense du CAUE**, en visant toutes les cibles et en couvrant l'ensemble des missions légales de l'association ;
- > Une **forte implication du personnel** dans l'exécution des projets ;
- > De **nombreux programmes menés** avec les collectivités et les partenaires habituels.



Conseil aux particuliers



Accompagnement des collectivités



Sensibilisation du jeune public



Information et formation des professionnels

Principaux partenaires

Agence de la transition écologique (ADEME) • Agence Qualité Construction (AQC) • Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe (AG50) • Archipel des Sciences • Association des Maires de Guadeloupe (AMG) • Association des Urbanistes de Guadeloupe (AUG) • Association Française du génie Parasismique (AFPS) • Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) • Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) de Guadeloupe • Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) • Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe • Conseil Départemental de la Guadeloupe • Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG) • Conservatoire du littoral • Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe • Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe • Eco CO2 • EDF Archipel Guadeloupe • Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) • Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics (FRBTP) de Guadeloupe • Karib Horizon • Maison de l'Architecture de Guadeloupe (MAG) • Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) • Office de l'Eau Guadeloupe (ODE) • Parc national de la Guadeloupe (PNG) • Rectorat de la Région Académique Guadeloupe • Région Guadeloupe • Synergiles, Pôle d'innovation de la Guadeloupe • Terres Caraïbes, Établissement Public Foncier Guadeloupe - Saint-Martin • Université des Antilles (UA)



Les MISSIONS

CONSEIL AUX PARTICULIERS

Le conseil aux particuliers constitue l'une des missions fondatrices des CAUE. Ce service gratuit est proposé à toute personne qui recherche des informations et une aide personnalisée dans le cadre d'un projet de construction, de transformation, de rénovation ou d'aménagement.

...le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre...

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 3



POINTS CONSEILS



Les particuliers peuvent consulter gratuitement un architecte-conseiller du CAUE dans l'un des **22 points-conseils** sur le territoire. Durant l'année 2024, **plus de 250 permanences ont été assurées** dans le but de conseiller sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiter ou d'améliorer un bâtiment, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement.

Cette mission de conseil doit être exercée dans un esprit de concertation, de sensibilisation et de pédagogie. Pour se faire, le CAUE s'appuie, en coordination avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG), sur des **architectes inscrits depuis au moins 3 ans et ayant une expérience professionnelle en maîtrise d'œuvre**.

Répartition territoriale des architectes conseils :

- 1 **CANBT** : Henri CHRISTOPHE
- 2 **CAGSC** : Patrice GOARIN
- 3 **Cap Excellence** : Périne HUGUET
- 4 **CANGT** : Daniel FRAIR
- 5 **CARL** : Jean-Bernard LAMASSE
- 6 **CCMG** : Michaël NAEJUS
- 7 **Saint-Martin** : Christine POUZET-POCOVI



FRANCE RÉNOV'



Dans le cadre de la dernière année du déploiement du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) porté par la Région Guadeloupe, la population bénéficie d'un accompagnement gratuit pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique

de son habitat.

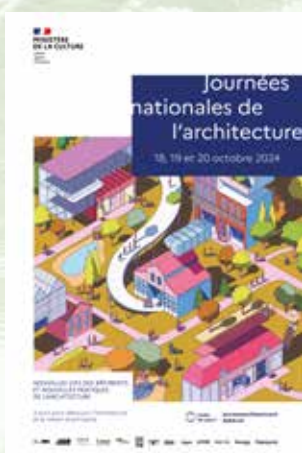
Le CAUE Guadeloupe déploie des espaces conseils France Rénov' sur les territoires de la CAGSC, de la CANBT, de Cap Excellence et de la CANGT. La mission des conseillers France Rénov' est de conseiller et d'accompagner les ménages souhaitant améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique dans leurs logements.

En 2024, **1.949 ménages** ont été suivies à différents niveaux (informations, conseils personnalisés, visites sur site...). Les conseillers France Rénov' ont également été présents lors de **40 manifestations** afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique.

Afin d'assurer la continuité de cette mission via le **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)**, le Préfet a donné son accord pour une dérogation permettant au CAUE d'assurer sur le territoire de la Guadeloupe, la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Intérêt Général (PIG) - Pacte territorial France Rénov' sur la période 2025-2027. En complément, le Conseil d'Administration du CAUE Guadeloupe a également délibéré en ce sens.



JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2024



La 9^{ème} édition des Journées Nationales de l'Architecture (JNA) se sont déroulées du 17 au 20 octobre 2024 sur le thème « **Nouvelles vies des bâtiments et nouvelles pratiques de l'architecture** ». En partenariat avec la Ville de Pointe-à-Pitre, plusieurs animations ont été proposées au grand public avec des visites de maisons traditionnelles, une conférence pédestre pour découvrir la ville, une déambulation pour dessiner, analyser...

Le CAUE s'est aussi impliqué dans les actions menées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG) autour d'ateliers « **Fabrique de nos Vîles** » pour échanger avec les professionnels et les élus ainsi que celles de la Maison de l'Architecture de Guadeloupe (MAG) avec son « Café Archi » afin de promouvoir une architecture durable et adaptée au territoire.





Les MISSIONS



TEDxPointeàPitre
x = independently organized TED event



TEDXPOINTEÀPITRE 2024

Le CAUE Guadeloupe a été partie prenante de la conférence TEDxPointeàPitre du 12 octobre 2024, sur le thème : « Case créole : leçons & solutions adaptées ».

À travers ce talk, Florence HATCHY-DORVILLIUS et Joël PAUL explorent une question essentielle : comment la case créole peut-elle inspirer l'habitat d'aujourd'hui ? Ils nous parlent de l'habitat vernaculaire, cet art de construire enraciné dans notre région, qui recèle des solutions intemporelles pour relever les défis actuels et futurs. Face aux enjeux du changement climatique, aux risques naturels, à la quête de confort et à l'exigence d'efficacité énergétique, la case créole offre des principes clés d'adaptation et de résilience.

Replay disponible en ligne :

<https://youtu.be/nat05UISvno?si=RpeFMbYDAMLvucGq>

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE de la Guadeloupe accompagne les collectivités à plusieurs niveaux :

- Il sensibilise les élus et les agents à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Il aide à la décision ;
- Il donne des repères dans le processus complexe de l'aménagement ;
- Il aide à évaluer la pertinence d'une initiative ;
- Il aide à la préparation de la commande et au recours à la maîtrise d'œuvre privée ;
- Il conseille...

...le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 4



COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

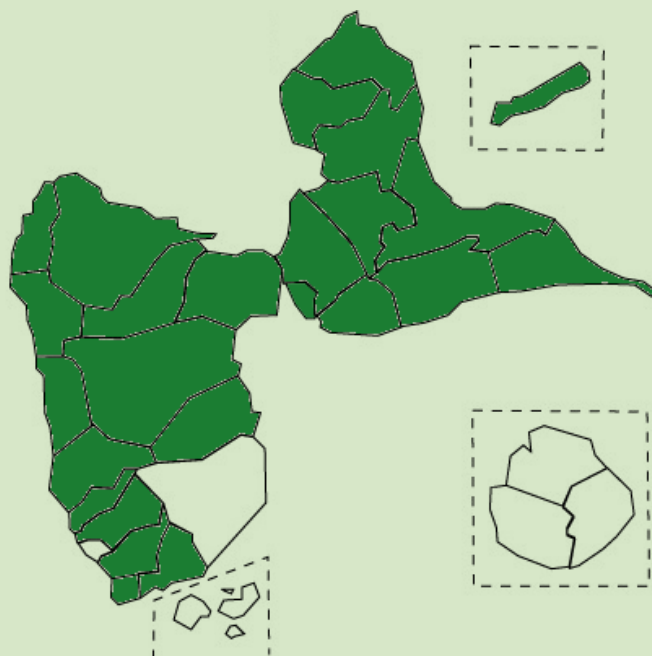
L'adhésion d'une collectivité au CAUE de la Guadeloupe s'inscrit dans une **démarche d'accompagnement transversale de la collectivité** dans le cadre de ses projets d'aménagements durables intégrant des enjeux de protection des milieux, de reconquête de la biodiversité, d'attractivité du territoire, d'amélioration de la qualité de l'air, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de gestion des dents creuses, de prise en compte du vieillissement de la population, d'adaptation aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité du cadre de vie, de développement durable...

Les compétences et prérogatives des collectivités se multiplient, en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement, et appellent une compréhension des enjeux, des formations et des conseils toujours plus pointus. Le CAUE est là pour aider les collectivités à exercer ces responsabilités de maître d'ouvrage.

En résumé, le CAUE de la Guadeloupe initie des actions, répond à une demande, questionne, interpelle, éveille la curiosité. Il est quotidiennement sur le terrain. Avec le CAUE, c'est la **garantie d'un acte professionnel indépendant, objectif, dégagé de tout intérêt commercial dans la maîtrise d'œuvre.**

Collectivités et organismes adhérents en 2024

Abymes	Lamentin
Anse-Bertrand	Morne-à-l'Eau
Baie-Mahault	Moule
Bouillante	Petit-Bourg
CAGSC	Petit-Canal
Cap Excellence	Pointe-à-Pitre
CARL	Pointe-Noire
CLCV	Port-Louis
Collectivité de Saint-Martin	Saint-Claude
Deshaies	Saint-François
Désirade	Sainte-Anne
Gosier	Sainte-Rose
Gourbeyre	Trois-Rivières
Goyave	Vieux-Fort
	Vieux-Habitants



En 2024, le CAUE compte **deux nouvelles collectivités adhérentes** :

- La Ville de Pointe-à-Pitre
- La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)



Conseil Régional de la Guadeloupe

Le CAUE est impliqué dans plusieurs axes de la stratégie régionale, et plus particulièrement au sein de :

- **La politique d'aménagement** : réflexions dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), préconisations concernant les enjeux prioritaires du territoire ;
- **La politique environnementale** : participations aux concertations lors de l'élaboration de documents réglementaires ou stratégiques (PRPGD, SRPNB, SRCE...), partenaire technique pour la labellisation d'actions exemplaires (un éco-projet pour ma Guadeloupe, TEN...) ;
- **La politique énergétique** : porteur de relais territoriaux à destination de différents publics (collectivités, particuliers, scolaires...), acteur dans le cadre de la campagne de communication MDE ;
- **La politique d'aide à l'amélioration de l'habitat** : recommandations techniques sur les opérations de réhabilitation, accompagnement de projets.





Les MISSIONS

Conseil Départemental de la Guadeloupe

Les relations entre le CAUE et le Conseil Départemental tendent à se renforcer, avec de plus en plus de sollicitations pour des **actions autour d'enjeux du cadre de vie** (préservation, valorisation...) ainsi que la participation à divers projets en tant que membre du COPIL (Jaden An Nou...). On note également un appui récurrent du CAUE lors des animations autour de journées nationales ou mondiales, tel que la fête de la nature.



Communautés d'agglomérations

Dans le cadre de l'élaboration de documents stratégiques, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Le CAUE est généralement **associé afin d'apporter sa vision transversale et pluridisciplinaire**. Des conventions spécifiques sont mises en place en cas d'accompagnement plus poussé.

Communes

Le CAUE accompagne un certain nombre de communes dans la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), la réalisation de projets d'aménagements et/ou dans la **mise en œuvre de divers programmes ou démarches exemplaires** : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), EcoQuartiers... Par ailleurs, des actions de proximité (information, sensibilisation, conseils) à destination des administrés, sont réalisées tout au long de l'année avec l'appui technique et logistique des communes.



RÉSEAU D'URBANISME DURABLE DE GUADELOUPE (RUDG)

Le Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG) est un service de proximité, destiné à **encourager un urbanisme soucieux de la qualité environnementale et du contexte local**, en coordination avec les acteurs du cadre de vie de l'archipel guadeloupéen.



Au cours de l'année 2024, plusieurs partenaires, tel que la DEAL, l'ADEME, la Région, le CNFPT... ont eu à solliciter le RUDG sur différentes actions (ateliers techniques, suivi et accompagnement de projets, séminaires, actions de communication, visites de sites et production de livrables). Par ailleurs, le séminaire en ligne « **Urbanisme circulaire & approches durables - volet Eau : Ville Poreuse** » du 21 au 22 novembre 2024 a été l'un des temps forts de l'année, avec Christian PIEL comme Grand témoin et **95 participants sur les 2 jours**.





CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Depuis plusieurs années, le CAUE de la Guadeloupe en partenariat avec la Direction Régionale de l'ADEME, la Région Guadeloupe et EDF Archipel Guadeloupe, ont mis en place un dispositif CEP (Conseil en Énergie Partagé) pour répondre à un **besoin d'accompagnement des collectivités dans leur démarche de maîtrise d'énergie**.



En plus des activités courantes liées à la mission (pré-diagnostic énergétique, suivi de projets, newsletters...), l'année 2024 fut marquée par l'organisation d'ateliers techniques sur deux jours le 20 mars au Gosier et le 21 mars à Basse-Terre. La thématique principale abordée fut « **Territoires durables** ». L'animation fut dynamique grâce à la qualité des différentes interactions avec le public. **16 collectivités et 6 partenaires furent représentées** parmi la cinquantaine de participants sur l'ensemble des 2 ateliers, permettant ainsi des débats de qualité autour d'un sujet d'actualité.



SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

La sensibilisation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement est l'une des grandes missions du CAUE. L'approche transversale du CAUE contribue à l'éveil et à l'émancipation des enfants en les aidant à comprendre leur environnement et en développant leur culture citoyenne. Depuis sa création, le CAUE de la Guadeloupe conçoit et propose un grand nombre d'activités pour les élèves, ainsi que des ressources et outils à destination des enseignants.

« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 1

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. Le CAUE de la Guadeloupe est un pilier de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) sur le territoire, en partenariat étroit avec l'Académie de Guadeloupe et la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe, pour le déploiement d'actions de proximité.



Les MISSIONS

Les Enfants du Patrimoine 2024

Organisés la veille des Journées Européennes du Patrimoine, « Les Enfants du Patrimoine » est une manifestation ludo-pédagogique permettant de **faire découvrir aux scolaires, de la maternelle au lycée, le patrimoine dans toute sa diversité**. C'est dans ce cadre que le CAUE de la Guadeloupe et ses partenaires ont assurées le vendredi 20 septembre 2024 des animations au cœur de lieux emblématiques de la richesse culturelle, architecturale et paysagère de la Guadeloupe.



Fête de la Science 2024

Organisé en Guadeloupe par l'Archipel des Sciences, le village de la Fête de la Science s'est tenu du 19 au 21 novembre 2024 au Lycée Charles Coeffin à Baie-Mahault. Un ensemble d'activités a été animé par des associations, des chercheurs et des étudiants. Le CAUE a proposé des **animations autour de la construction en zone à risque** afin de sensibiliser à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

fête de la Science



ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

L'Éducation au Développement Durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement.

Le CAUE de la Guadeloupe est signataire de la convention-cadre multi-partenariale EDD portée par l'Académie de Guadeloupe depuis 2014. En parallèle, le CAUE s'implique régulièrement dans les pratiques pédagogiques à l'attention du jeune public dans ces domaines de compétences : l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'énergie, le paysage et le patrimoine.

Lectures de paysages

Au cours de l'année 2024, plusieurs collectivités ont sollicitées le CAUE de la Guadeloupe pour des actions de sensibilisation aux paysages urbains ou naturels à travers différents prismes : découverte de milieux naturels spécifiques (mangrove, littoral, espace naturel sensible...), promenade urbaine, découverte de la biodiversité...



Programme Watty à l'école

Le programme « Watty à l'école » vise à **sensibiliser les enfants aux économies d'eau et d'énergie** en les rendant acteurs au sein leurs établissements scolaires et de leur foyer. Le programme se déroule sur une année scolaire et est reproductible chaque année, avec des contenus renouvelés et adaptés selon les niveaux.

Le CAUE Guadeloupe déploie des ateliers de sensibilisation sur l'ensemble des écoles du territoire, en partenariat avec Eco CO2 (porteur du projet) et le soutien technique et/ou financier d'EDF Archipel Guadeloupe, de la Région Guadeloupe et de l'Académie de la Guadeloupe.

Durant l'année scolaire 2023-2024, ce sont **42 écoles** qui ont adhéré au programme pour un total de **256 classes** participantes. Chacune des classes a bénéficié de 2 ateliers de sensibilisation et **5.300 élèves** ont ainsi pu être sensibilisés aux écogestes à réaliser à l'école et à la maison.



DISPOSITIF « MON STAGE DE SECONDE »

La Fédération nationale des CAUE est partenaire du dispositif « Mon stage de seconde » lancé le 30 novembre 2023 par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. À cette occasion, plus de 300 entreprises, organisations des secteurs publics et privés, se sont engagées à accueillir des stagiaires dès juin 2024.

L'objectif étant de mobiliser l'ensemble du tissu économique du pays afin de permettre au grand nombre de lycéens de seconde générale et technologique de bénéficier d'offres de stage de qualité partout en France, accessibles sur une plateforme nationale.

Pour cette première édition, le CAUE de la Guadeloupe a accueilli 4 lycéennes (Thaina, Célya, Eylann du Lycée Raoul Georges Nicolo à Basse-Terre et Maëlys du Lycée des Droits de l'Homme à Petit-Bourg) pour un stage d'observation en milieu professionnel au cours du mois de juin 2024.

Elles ont eu l'opportunité d'échanger avec l'ensemble de l'équipe pour découvrir les différentes fonctions occupées et de travailler sur un projet d'aménagement d'un espace en Sud Basse-Terre pour la mise en place d'activités intergénérationnelles. Ce travail fut encadré par Florence HATCHY-DORVILLIUS, Architecte et Axel GRAVA, urbaniste.





Les MISSIONS

INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'offre de formation et les ressources mises à disposition par le CAUE de la Guadeloupe s'adaptent aux besoins du territoire et aux publics auxquels ils s'adressent en termes d'objectifs, contenus, formats, modalités pédagogiques, outils, suivis, etc.



...le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.



Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 2



PROGRAMME OMBREE

Porté par l'Agence Qualité Construction (AQC), OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes et Énergie) est un programme dédié aux professionnels de la construction ayant pour but de participer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).



En tant que partenaire local en Guadeloupe, le CAUE a principalement conduit sur le territoire en 2024, des actions de capitalisation de retours d'expériences sur des opérations récentes : bâtiments tertiaires et résidentiels et participé à la restitution des Assises de la Construction Durable en Outre-Mer à Paris.



En 2024, **2 opérations exemplaires** ont été visitées, **6 ateliers** thématiques assurés ainsi que différents livrables en cours de conception (rapport REX, étude de cas...). Ces éléments sont valorisés via « **PERGOLA** », la plateforme collaborative de ressources pour les bâtiments durables d'outre-mer, dont le CAUE Guadeloupe est partenaire en qualité de centre de ressources.



FORMATION « FONDAMENTAUX DE L'URBANISME DURABLE »

La troisième session de la formation sur les fondamentaux de l'urbanisme s'est déroulée les 9 et 10 décembre 2024. L'objectif était de transmettre les éléments nécessaires pour appréhender les enjeux de l'occupation et la gestion de l'espace en Guadeloupe, saisir **le cadre réglementaire de l'aménagement et de la planification**, développer les notions et outils d'un urbanisme durable et déconstruire/construire une culture « fatale » et segmentée de l'urbanisme.

22 stagiaires ont pu de la sorte identifier les outils et procédures à utiliser en matière d'urbanisme ainsi que l'incidence de ces règles sur les projets.



RESSOURCES ET OUTILS

Le centre de ressources du CAUE de la Guadeloupe dispose d'un fonds documentaire, avec pour ambition de permettre à chacun de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie, du patrimoine et des paysages. Malheureusement, celui-ci n'est plus accessible pour diverses raisons. Dans l'attente de sa remise en place, le CAUE de la Guadeloupe a développé ou contribué à la réalisation de ressources et outils, répondant aux besoins spécifiques de différentes cibles.

Réseaux sociaux du CAUE Guadeloupe

LinkedIn : <https://gp.linkedin.com/company/caueguadeloupe>

Facebook : <https://www.facebook.com/CAUEGUADELOUPE>

YouTube : <https://www.youtube.com/@caue971>



Ces réseaux recensent des actualités, informations, vidéos, reportages réalisés par le CAUE Guadeloupe.

Site du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe

<https://www.urbanismeguadeloupe.fr>

Fédérer les acteurs du cadre de vie est le sens du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG). Il accueille donc autant les élus et techniciens de collectivités que les professionnels et universitaires du monde de la construction et de l'aménagement.



Plateforme PERGOLA

<https://www.pergola-outremer.fr/caue971/>

La plateforme a été réalisée dans le cadre du programme OMBREE porté par l'AQC dont le CAUE est le partenaire local en Guadeloupe. C'est un outil au service des acteurs du bâtiment qui valorise et rassemble gratuitement les connaissances disponibles sur l'ensemble des territoires ultramarins.



MakazRénov

<https://makazrenov.com>

Conçu dans le cadre du projet RéBAN (Rénovation énergétique des BâtimENTS de logement individuel aux Antilles), l'outil « MakazRénov » a pour but de permettre d'identifier facilement le bouquet de travaux le plus pertinent pour une rénovation énergétique performante des logements.



Outils GreenVille

<https://s-pass.org/fr/portail/386/greenville-guadeloupe-martinique.html>

Le CAUE s'est associé avec Plante&Cité pour déployer des outils pour s'assurer de la mise en application sur le terrain de bonnes pratiques de gestion écologique des espaces verts en ville (parcs et jardins, cimetières, espaces d'accompagnement de voiries et d'habitation).





Les **PERS**pectives

Les perspectives envisagées pour l'année 2024 ne sont pas totalement atteintes car il a fallu s'adapter à certaines contraintes, en particulier financières. Cependant, nous pouvons constater qu'elles sont en très bonne voie et surtout construites pour la durée. Les perspectives 2025 s'inscrivent donc dans la continuité.

RÉCEPTION DU PUBLIC

Le siège du CAUE de la Guadeloupe est **actuellement installé au sein de locaux dans un état de vétusté avancé** sur le plan structurel. Ils sont également inadaptés pour le personnel (agencement, places disponibles, hauteur sous plafond...), le mettant en danger constamment (chutes, risques...). De plus, ils ne permettent pas d'accueillir du public correctement sur site (accessibilité, confidentialité...). Un projet de déménagement a donc été acté vers des locaux situés à Pointe-à-Pitre, à proximité de l'ADIL.

La finalisation de **l'aménagement des nouveaux locaux courant 2025 permettra d'accueillir le public** autour d'un hall accessible aux PMR, avec des expositions sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, un espace documentaire et un point conseil. L'ambition est d'offrir un cadre de travail performant au personnel et d'améliorer la qualité de l'accueil du public.

SÉCURISATION DES RECETTES

La baisse de la dynamique de la construction, l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ou encore les différentes crises (social, logement...) impactent de plus en plus les ressources du CAUE. D'où la nécessité d'anticiper les conséquences et de poser les bases d'un **nouveau modèle économique**.

Des réflexions sont en cours autour de plusieurs axes, il s'agit principalement de ceux-ci :

- La révision des modalités de conventionnement avec les collectivités ;
- Le développement de nouveaux partenariats pour préserver au mieux les ressources ;
- Le suivi des opérations en visant l'efficacité à tous niveaux ;
- L'amplification de certaines actions à forte valeur ajoutée ;
- La mise en place d'une véritable comptabilité analytique.

PLAN DE FORMATION

Pour faire suite aux entretiens professionnels réalisés en début d'année 2024, un nouvel organigramme a été mis en place. L'ancienne version, datant d'avril 2019, étant devenue obsolète et nécessitant une refonte pour être en cohérence avec le changement de gouvernance et de direction, les nombreux mouvements de personnel, le besoin de lisibilité et la prise en compte des nouveaux besoins.

Le nouvel organigramme se concentre autour de 3 directions : une direction générale en charge de la mise en œuvre des orientations générales des instances de gouvernance (Bureau, CA et AG) et du bon fonctionnement de la structure, auquel est adossé un secrétariat général pour l'administration générale, la communication et la logistique ; une direction des programmes pour la conduite des missions, opérations et projets à destination des différentes cibles ; et une direction administrative s'occupant de l'administration courante, des finances, des ressources humaines et de la santé-sécurité. L'objectif affiché étant un décloisonnement au niveau des services et de gagner en transversalité.

Ce fut un préalable nécessaire pour la **définition de la politique de formation** et ainsi aboutir à moyen terme à la **mise en place d'un plan de développement des compétences**. Différentes formations seront proposées à l'équipe interne, en lien avec les activités et les fonctions occupées mais également sur des compétences nouvelles et/ou spécifiques à développer.

DÉPLOIEMENT DES MISSIONS

Les principales missions et cibles du CAUE de la Guadeloupe sont le conseil aux particuliers, l'accompagnement des collectivités, la sensibilisation du jeune public et l'information et la formation des professionnels.

Différentes actions sont menées en ce sens et il est dorénavant primordial d'y associer nos **partenaires « métiers »** tel que le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG), l'Association des Urbanistes de Guadeloupe (AUG), l'ADEME, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Association des Maires de Guadeloupe (AMG), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou encore les services déconcentrés de l'État (DEAL, DAC...).

Ceci afin d'offrir aux cibles du CAUE, un discours clair et partagé par l'ensemble de l'écosystème de la thématique en question et gagner en cohérence dans les démarches et autres initiatives partenariales.

PRÉCONISATIONS DES AUDITS

Au-delà des différents points et manquements relevés, il apparaît plus que nécessaire pour les administrateurs et la nouvelle direction, de mettre en place un audit global de la structure. Initialement prévu en 2024, il a été reporté afin de se focaliser en priorité sur la situation financière au vu du contexte particulier.

Indépendamment l'un de l'autre, le Conseil Départemental et France Active Investissement (FAI) ont pu analyser les comptes de la structure, attester du **contrôle de gestion mis en place** par la nouvelle direction pour sécuriser les procédures et enfin émettre des propositions pour pérenniser financièrement le CAUE.

En définitive, ces audits ont pour objectifs d'**aider à la restructuration** et au respect des principes adoptés, ainsi que de déterminer comment améliorer le contrôle interne afin d'éviter de nouvelles situations de non-conformité. La mise en œuvre des préconisations de ces audits permettra de **protéger au mieux l'institution**.

971



Guadeloupe

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ARCHITECTURE | URBANISME | ENVIRONNEMENT
ÉNERGIE | PAYSAGES | PATRIMOINE

CONSEILLER
SENSIBILISER

FORMER

INFORMER

0590 81 83 85 - contact@caue971.org

www.caue971.org